

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, PÉRENNITÉ DES BÂTIMENTS DE PROXIMITÉ EXISTANTS

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

1. La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

2. Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

3. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de toiture, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des bâtiments relevant de la compétence de proximité. Ces travaux peuvent également toucher l'économie d'énergie et l'accessibilité des bâtiments ainsi que l'acquisition de terrains, de servitudes et de biens mobiliers nécessaires à la réalisation des projets.

SECTION II

LOCALISATION

4. Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville à l'égard des projets à réaliser sur les bâtiments et équipements relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. Le coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 1 985 000 \$.

Sous-total : 1 985 000 \$

CHAPITRE II

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, PÉRENNITÉ DES STRUCTURES DE PROXIMITÉ EXISTANTES

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

6. La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

7. Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

8. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux de structure, de réparation, de réfection, de renforcement, de construction, de reconstruction, de stabilisation, de consolidation, de démolition, de signalisation, d'éclairage, de voirie, de pavage, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des structures, ouvrages d'art et équipements relevant de la compétence de proximité. Ces travaux peuvent également comprendre des mesures touchant l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires à la réalisation des projets.

SECTION II

LOCALISATION

9. Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville à l'égard des

projets à réaliser sur les structures et ouvrages d'art relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

10. Le coût du projet décrit aux articles 6, 7 et 8 s'élève à la somme de 798 000 \$.

Sous-total : 798 000 \$

CHAPITRE III

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, NOUVELLES CONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS ET AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES DE BÂTIMENTS DE PROXIMITÉ

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

11. La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

12. Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

13. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de toiture, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des bâtiments et équipements relevant de la compétence de proximité. Ces travaux peuvent également toucher l'économie d'énergie et l'accessibilité des bâtiments ainsi que l'acquisition de terrains, de servitudes et de biens mobiliers nécessaires à la réalisation des projets.

SECTION II

LOCALISATION

14. Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville à l'égard des projets à réaliser sur les bâtiments et équipements relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

15. Le coût du projet décrit aux articles 11, 12 et 13 s'élève à la somme de 625 000 \$.

Sous-total : 625 000 \$

CHAPITRE IV

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, PROGRAMME DES ARÉNAS

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

16. La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

17. Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

18. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux de mécanique, d'électricité, d'architecture, de structure, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de reconstruction, de démolition, d'agrandissement, d'aménagement, de réaménagement, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus visant le remplacement des systèmes de réfrigération, la correction des issues et la conformité des arénas ou des bâtiments abritant des arénas relevant de la compétence de proximité ainsi que l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires à la réalisation des projets.

SECTION II

LOCALISATION

19. Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers arénas ou bâtiments comprenant des arénas localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

20. Le coût du projet décrit aux articles 16, 17 et 18 s'élève à la somme de 1 600 000 \$.

Sous-total : 1 600 000 \$

CHAPITRE V

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, PROGRAMME DES BASSINS AQUATIQUES

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

21. La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des projets.

22. Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction, et le contrôle de la qualité.

23. La nature des projets varie selon les besoins et peut comprendre des travaux de mécanique, d'électricité, d'architecture, de structure, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de reconstruction, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus visant les systèmes de filtration, les bassins, les vestiaires et les autres travaux connexes sur des bâtiments abritant des bassins aquatiques relevant de la compétence de proximité ainsi que l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires à la réalisation des projets.

SECTION II

LOCALISATION

24. Les services professionnels et techniques sont requis dans le cadre de divers bâtiments comprenant des bassins aquatiques intérieurs, localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

25. Le coût du projet décrit aux articles 21, 22 et 23 s'élève à la somme de 450 000 \$.

Sous-total : 450 000 \$

TOTAL : 5 458 000 \$

Annexe préparée le 3 mars 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles

Claude Charette, ing.
Service de la gestion des immeubles